

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 mars 2020

**OBJET :**

**Exercice des compétences déléguées**

**Rapporteur : M. LE MAIRE**

**Délibération n°1**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibérations des 19 avril 2014 et 12 novembre 2018, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

1.- accordé le 22 janvier 2020, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 15 ans à compter du 10 février 2020 de 2,5 mètres superficiels, dans le cimetière paysager.

Cette concession de terrain N°TOMBES-84 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 61 euros ;

2.- accepté le 23 janvier 2020, la convention portant sur l'organisation d'une prise en charge d'un groupe de parole avec les parents sur la thématique du sommeil, entre Madame Aline CAMARA et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour le mardi 3 mars 2020 de 9h00 à 11h00 à la Maison de la Parentalité.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy versera à Madame Aline CAMARA la somme de 240 euros TTC pour l'ensemble de la prestation ;

3.- accepté le 23 janvier 2020, l'offre de la société PROPARTNER INCENDIE, sise 125 rue du Chêne Brulé à 54700 LESMENILS, pour la vérification et la maintenance annuelles des extincteurs dans les bâtiments communaux.

Le prix des prestations de vérifications s'élève à 12,90 euros HT par extincteur et 20 euros HT par vacation.

Le contrat prend effet à compter de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2022 ;

**4.-** accepté le 23 janvier 2020, l'offre proposée par la société ESSEMES, sise 17 rue de la Planche aux Joncs à 57155 MARLY, pour la vérification et la maintenance annuelle des systèmes de désenfumage dans les bâtiments communaux.

Les prestations de vérifications s'élèvent à 510 euros HT.

Le contrat prend effet à compter de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2022 ;

**5.-** accepté le 23 janvier 2020, l'offre de mission de coordination SSI pour la mise en conformité du système de sécurité incendie du Haut-Château proposée par AJA, sise 1 rue du Limousin à 54110 DOMBASLE-SUR-MEURTHE.

Elle prend effet à la date de notification et prend fin à la réception des travaux.

La rémunération forfaitaire globale HT du prestataire s'élève à la somme de 960 euros ;

**6.-** accepté le 24 janvier 2020, le contrat d'engagement de prestation portant sur l'organisation d'un spectacle « boum de carnaval » à destination des enfants de 0 à 6 ans et de leurs accompagnants, entre Monsieur David JACQUET et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

Le contrat d'engagement de prestation a été établi pour la séance du mercredi 12 février 2020 à 9h45 à l'espace Bérim, rue des Basses Ruelles.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy a versé à Monsieur David JACQUET la somme de 350 euros TTC pour l'ensemble de la prestation ;

**7.-** accepté le 28 janvier 2020, l'avenant n°2 de l'entreprise SIM AVENIR, sise 17 avenue du Général de Gaulle à 54280 SEICHAMPS, titulaire du lot n°7 Revêtements durs et souples dans le cadre des travaux de mise en accessibilité de l'Ecole d'Application du Centre.

L'avenant a pour objet la prolongation de la durée d'exécution des travaux pour 6 semaines et une offre de prix en plus-value d'un montant de 420,30 euros HT, en raison de travaux supplémentaires.

En conséquence, le montant du marché s'élève à 28 786,80 euros HT ;

**8.-** accepté le 28 janvier 2020, l'avenant n°1 de l'entreprise VINCENT BERNARD SERVICES, sise rue Neuve à 54450 HERBEVILLER, titulaire du lot n°3 Menuiseries extérieures dans le cadre des travaux de mise en accessibilité de l'Ecole d'Application du Centre.

L'avenant a pour objet la prolongation de la durée d'exécution des travaux pour 16 semaines ;

**9.-** accepté le 29 janvier 2020, la convention d'occupation précaire portant sur l'implantation de trois conteneurs de collecte TLC (Textiles/Linges/Chaussures), sis respectivement rue du 8 Mai 1945 au droit du SDIS, rue de Gaulle au droit du parking salle des fêtes Maringer et allée du Souvenir Français à l'angle du cimetière, à Essey-lès-Nancy, proposée par la société coopérative d'intérêt collectif EBS Le Relais Lorraine.

La convention est établie à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 pour une durée de six mois, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de six mois, sans toutefois pouvoir excéder une durée de 12 ans.

EBS Le Relais Lorraine assure la pose, l'entretien régulier des conteneurs, s'engage à assurer un vidage et un nettoyage des abords au moins une fois par semaine, et à revoir la fréquence minimale de vidage selon l'état de remplissage des conteneurs ;

**10.-** accepté le 3 février 2020, l'indemnité de remboursement des émoluments de Maître Lebon désigné pour défendre les intérêts de la commune proposée par la société GROUPAMA dans le cadre du contentieux opposant la ville d'Essey-lès-Nancy à la société Coudretranche devant le Tribunal administratif de Nancy, pour un montant de 1 400,64 euros ;

**11.-** accepté le 3 février 2020, la proposition de renouvellement d'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Meurthe-et-Moselle.

La commune a acquitté la somme de 200 euros correspondant au montant de la cotisation fixé pour l'année 2020 ;

**12.-** accordé le 6 février 2020, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 14 janvier 2020 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°Z-37 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 148 euros.

13.- accordé le 8 février 2020, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y fonder une sépulture familiale, une concession de 10 ans à compter du 8 février 2020, dans le cimetière paysager.

Cette concession de columbarium N°COL-159 est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme de 544 euros ;

### **DELIBERATION**

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 5 mars 2020.

**Pour Extrait**

**Michel BREUILLE,**  
Maire

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2020**

tenu sous la présidence de  
Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	21
- Nombre de votants :	22
- Convocation du Conseil municipal le :	21 février 2020
- Convocation distribuée le :	21 février 2020
- Affichage du compte-rendu le :	6 mars 2020
- Affichage du procès-verbal le :	13 mars 2020

**PRESENTS**

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME KIENER, M. VOGIN, Adjoints.
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, M. ROSSIGNON, M. PERNOSI, M. GONCALVES, M. HOFFER, M. CAUSERO, M. LEINSTER, MME POYDENOT, MME DOLATA, M. MARSON, MME CLAIR, Conseillers municipaux.

**POUVOIRS**

- MME Véronique SAGET à M. Pascal LAURENT

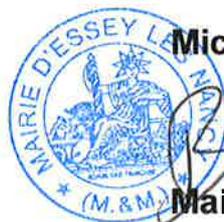
**ABSENTS**

- MME LANZI
- M. DI TOMMASO
- M. CLOMES
- MME MATHIEU
- MME PAGELOT
- M. PROVIN
- M. RIFF

**SECRETAIRE DE SEANCE**

- MME SIMONNET

**Pour extrait**



**Michel BREUILLE,**

**Maire**